

# CHARTE AVINIM TRANSACTION

Ensemble en confiance



## La genèse :



Développé depuis 25 ans autour d'Avinim Transaction, le groupe Avinim est un acteur majeur en conseil, développement et transaction en immobilier d'entreprise et de commerce.

Nous offrons aujourd'hui à nos clients **une solution complète, à 360°**, dans le développement d'enseigne, la recherche, la location, la vente ou la construction de locaux, mais également dans le montage financier, le portage de leurs opérations et la construction.

Nous faisons de l'immobilier un levier de réussite pour les entrepreneurs présents sur tous les territoires français.

Afin de renforcer notre offre et notre présence sur le territoire national, nous développons au travers d'Avinim Transaction un réseau de 400 consultants indépendants en immobilier d'entreprise et de commerce.

La présente charte a pour but de présenter les valeurs et règles fondamentales qui s'imposent aux mandataires dans l'exercice de leur activité.



**Martial DEMANGE**

Dirigeant et fondateur  
d'Avinim Groupe



## Notre mission :

## Notre objectif :

*"Être au service des entrepreneurs  
des territoires "*

-  *Accompagner nos clients dans leur développement au travers de l'immobilier.*
-  *Faire de l'immobilier un outil de **développement** de l'entreprise, de **bien être** des utilisateurs, et de **performance environnementale**.*

# Nos valeurs, le C.A.P



La **Confiance** se bâtit sur le **respect** mutuel, l'**intégrité** des actions et l'**entraide** entre collègues, favorisant un environnement sain et collaboratif.

L'**Adaptabilité** se développe grâce à la **réactivité** aux changements, une culture d'**innovation** constante et la quête de **simplicité**.

La **Persévérance** s'ancre dans la **détermination** face aux défis, l'**engagement** envers les objectifs et une **vision** à long terme.

# Nos règles d'usage et de bonnes pratiques

- ❖ Veiller au respect de la réglementation, notamment aux dispositions des lois Hoguet (loi 70-9 du 2 janvier 1970) et ALUR (loi du 24 mars 2014).
- ❖ Exercer la profession avec conscience, dignité, loyauté, sincérité et probité.
- ❖ Respecter les valeurs, l'image de marque et agir dans l'intérêt légitime du réseau Avinim Transaction.
- ❖ Agir dans le strict respect du contrat d'agent commercial mandataire confié par Avinim Transaction.
- ❖ Veiller aux devoirs et obligations envers les clients, les tiers et les membres du réseaux. Respecter discrétion et confidentialité.
- ❖ Faire preuve de confraternité, notamment respect, bonne foi et courtoisie à l'égard de l'ensemble des membres du réseau.
- ❖ S'abstenir de toute pratique préjudiciable à la profession.

**Adaptabilité**

**Valeurs**

**Immobilier d'entreprise et de commerce**

**Négociateur indépendant**

**Intégrité**

**Mandataire**

**Ensemble en confiance**

